

Vivre à

St Nizier de Fornas

n° 89

JANVIER 2019

BONNE ANNÉE



du **17** janvier
au **16** février

RECENSEMENT DE LA POPULATION

AU FIL DES DOSSIERS

L'agriculture,

vecteur important dans l'élaboration
d'un PLU

AU FIL DES HAMEAUX

*Le Moulin Vincent surnommé
aussi Le Bedeau*

un petit hameau au milieu des bois

ORDURES MÉNAGÈRES

A partir du 1^{er} février,
changement de jour de collecte

Première neige

Fin octobre, la première neige est arrivée aussi vite
qu'elle est repartie en causant de nombreux dégâts tellement l'épaisseur
était impressionnante. En reverrons nous autant en 2019 ?



N° 89
janvier 2019

- 04 | **ETAT CIVIL**
- 05 | **LES CONSEILS MUNICIPAUX**
- 07 | **AU FIL DES INFOS**

THD42

Envie d'Internet Très Haut Débit ?
PASSEZ À LA FIBRE !

- 14 | **AU FIL DU TEMPS**



- 22 | **AU FIL DES DOSSIERS**
Les enjeux agricoles pour le futur PLU
- 29 | **AU FIL DES INTERVIEWS**
Jacqueline Signal alias Jacote
- 30 | **AU FIL DES HAMEAUX**
Moulin Vincent

MÉMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- 1er samedi du mois de 10h à 12h

Tél. : 04 77 50 08 97

Fax : 09 70 32 13 38

www.saint-nizier-de-fornas.fr

8 rue de la Mairie

42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication

Gilbert SOULIER

Rédaction Frédéric BONHOMME,
Marie-Claude PERRIN, Marie-
Pierre JAVELLE, Joëlle DEROST,
Aline FRERY.

Contact mairie@saint-nizier-de-fornas.fr

Maquette et mise en page

Jonathan CAUCHI,

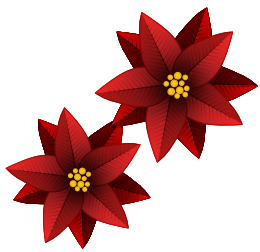
06 11 46 40 31, juneo.net

Photos et illustrations Freepik.com

Impression

Lucky Imprimerie
04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM
Montbrison 377 593 918

Tirage à 410 exemplaires
distribués aux particuliers et
annonceurs.



Le mot du Maire



NIZIEROISES, NIZIEROIS



En ce mois de janvier, je tiens avec l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal à vous présenter mes meilleurs voeux pour 2019. La santé est un bien précieux ; qu'elle vous accompagne tout au long de cette année. Malheureusement, certains d'entre nous sont atteints de diverses pathologies et ma pensée va vers eux. Je vous souhaite beaucoup de bonheur avec vos familles, vos proches. Gardons ensemble cette solidarité dans la bonne entente entre nous pour continuer à bien vivre à St Nizier.

L'épisode neigeux de fin octobre 2018 a surpris par son intensité et sa précocité. L'entreprise VALOUR a été très réactive et je tiens à les remercier. Parfois, le déneigement n'a pu être réalisé car le poids de la neige sur les branches encore très feuillues les a fait plier encombrant la chaussée. Ainsi le tracteur poussant l'étrave a été endommagé lorsque des passages en force ont été tentés. Je demande instamment aux propriétaires concernés de procéder à l'élagage des arbres longeant les voies communales, c'est une obligation légale et de bon sens.

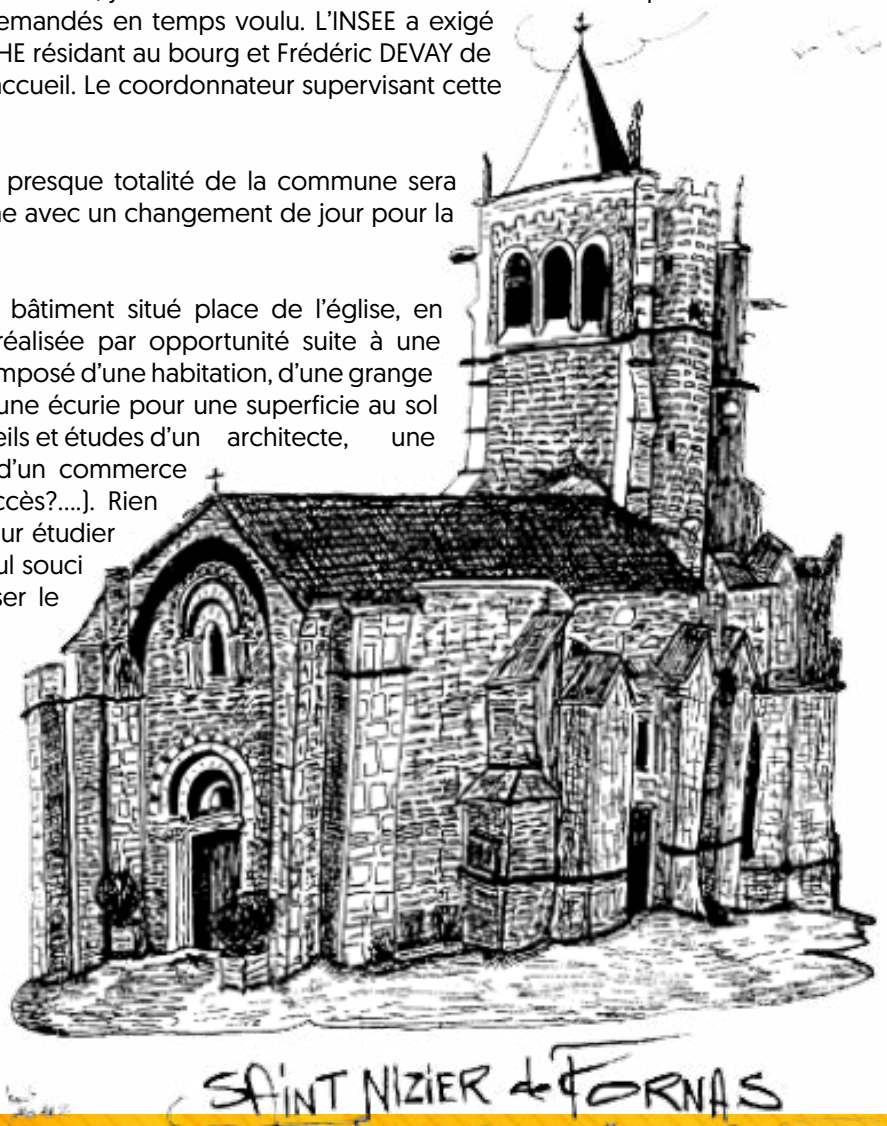
Le recensement va se réaliser sur notre commune du 17 janvier au 16 février 2019. Cette opération importante permet de connaître le nombre d'habitants, ce qui va déterminer par la suite le montant de la dotation globale de fonctionnement octroyée par l'Etat. Ainsi, je vous demande de bien vouloir remplir sur papier ou par internet les documents demandés en temps voulu. L'INSEE a exigé deux agents recenseurs qui seront Elise BUCHE résidant au bourg et Frédéric DEVAY de Beauvoir. Merci de leur réserver le meilleur accueil. Le coordonnateur supervisant cette opération est Frédéric BONHOMME.

A partir du mois de février 2019, la presque totalité de la commune sera collectée par SEM. Le service restera le même avec un changement de jour pour la collecte (voir article à l'intérieur du bulletin).

La commune a fait l'acquisition du bâtiment situé place de l'église, en face du monument aux morts, opération réalisée par opportunité suite à une proposition de vente du propriétaire. Il est composé d'une habitation, d'une grange où est remis le tractopelle communal et d'une écurie pour une superficie au sol d'environ 200 mètres carrés. Suivant les conseils et études d'un architecte, une réflexion est engagée pour l'implantation d'un commerce (bar restaurant? salle municipale facile d'accès?...). Rien n'est décidé. Cela demandera du temps pour étudier la faisabilité, le montage financier. Mais le seul souci de la municipalité est d'essayer de revitaliser le centre bourg.

Bonne lecture à tous.

Gilbert Soulier



Etat Civil

août à décembre 2018

nouveaux nés



Nathanaël INGRAO

né le 24 novembre 2018 de Carmelo & Coraline INGRAO, 580 Route de la Pomasse



Romane BOYER

née le 17 octobre 2018 de Amaury BOYER et Ludivine LAURIER, 242 Rue des Lauriers



Trystan CHAUVE

né le 05 septembre 2018 de Gabriel CHAUVE et Patricia JOANNET, 25 Route de l'Etrat

décès

M. PERNIN Gérard, né le 17 mai 1942, décédé le 13 octobre 2018, domicilié 97 Rue du Cosmos.

TOUT LE MATÉRIEL MÉDICAL
CAP VITAL
SANTÉ

Un showroom exceptionnel de 100 m² à votre disposition où vous retrouverez l'ensemble du matériel médical, des produits de bien-être, et une gamme bébé !



CAP VITAL SANTÉ BONNET-MIALON

18 Bd du Verney 42380 St Bonnet Le Château Tel 04.77.57.31.08

Plus d'informations sur : www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau

afao
ISO 9001
Santé
PREMIER DÉFI

Au fil des Conseils Municipaux

14 SEPT. 2018

DÉLIBÉRATIONS :

- Délégation du Conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire concernant la rénovation et l'amélioration thermique de la salle socioculturelle : Afin de pouvoir déposer le permis de construire concernant les travaux à effectuer à ce bâtiment, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents d'urbanisme nécessaires à cette réalisation. Approbation à l'unanimité.
- Rénovation et amélioration thermique de la salle socioculturelle : Dans le cadre de ces travaux, une subvention est sollicitée auprès de Saint-Etienne Métropole. Approbation à l'unanimité.
- Arrêt du projet du PLH3 (Plan Local de l'Habitat) : Le projet prévoit le droit à 9 logements sur 6 ans. A noter que pour les 6 dernières années précédentes, il n'y a eu que 3 logements réalisés. Approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Location local rue du Nord : Suite au désistement de Mme Buche, actuelle locataire, le conseil municipal donne son accord pour attribuer le local à M. et Mme BOURRET, qui en ont fait la demande ;
- Recensement population : Il s'effectue tous les 5 ans. Pour notre commune il est prévu dans les premiers mois de 2019 ;
- Convention avec la commune de Saint Maurice : Elle propose un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi. Considérant qu'à ce jour un seul enfant est scolarisé à Saint-Maurice et que le syndicat des écoles de Saint-Bonnet-le-Château n'a pas mis en place ce type d'accueil, dans un souci d'équité la convention ne sera pas signée.

26 OCT. 2018

DÉLIBÉRATIONS :

- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel) : Suite à la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire, le conseil municipal fixe les conditions et les montants maximaux pouvant être attribués aux agents territoriaux ;
- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au conseil départemental concernant la rénovation et l'isolation thermique de la salle socioculturelle : Deux dossiers sont déposés auprès de ces deux entités qui peuvent apporter une aide aux travaux envisagés ;
- Approbation du RPQS 2017 (eau) du Syndicat des Eaux et approbation du RPQS 2017 (assainissement collectif et non collectif) de Saint-Etienne Métropole pour la commune de Saint-Nizier-de-Fornas ;
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) selon la procédure de droit commun dans le cadre de l'évolution statutaire de SEM de communauté urbaine en métropole ;

- Transfert des compétences infrastructures et réseaux de télécommunications, gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations dans le cadre de l'évolution statutaire de SEM de communauté urbaine en métropole ;
- Demande de subvention pour la bibliothèque de Saint-Nizier-de-Fornas : Afin de procéder à l'achat de nouveaux ouvrages, il est attribué une somme de 300 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation de l'avancement de la révision du PLU par le cabinet EPURES.
- Une réunion publique est programmée le lundi 03 décembre 2018 à 19 heures à la salle socioculturelle ;
- Suite à la réforme électorale, il est demandé la nomination d'un délégué de la mairie pour la révision des listes électorales, Mme Aline FRERY est désignée à cet effet ;
- La remise de la médaille vermeil pour Max SOULIER est prévue le vendredi 16 novembre, cette cérémonie est organisée conjointement entre le SIVOM Travaux Communaux et la mairie de Saint-Nizier.

Au fil des Conseils Municipaux

23 NOV. 2018

DÉLIBÉRATIONS :

- Plan Climat Energie Territorial de Saint-Etienne Métropole : Ce plan est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre. La commune signe la charte d'engagement proposée par Saint-Etienne Métropole.
- Délibération nommant les agents recenseurs et fixant leur rémunération : Le recensement dans notre commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Deux agents recenseurs ont été recrutés : Mme Elise BUCHE et M. Frédéric DEVAY. La rémunération se fera au prorata du nombre de logements.
- Demande de subvention au Conseil Départemental : Dans le cadre de l'enveloppe de solidarité du Conseil départemental, une demande de subvention est sollicitée pour l'achat et la pose de jeux à la salle socioculturelle et au Bourg.

- SIVOM travaux communaux : Une participation exceptionnelle de 1 000 euros sera versée au SIVOM suite à l'achat d'un nouveau véhicule.

QUESTIONS DIVERSES :

- Programme voirie 2019 : Pour une bonne coordination avec la commune de la Tourette, il a été retenu la route de la Georgelière (traversant les deux communes) et la poursuite de la route de Crépinge ;
- Les entreprises retenues pour les travaux de rénovation et d'isolation thermique de la salle socioculturelle sont :
 - * Charpente : Entreprise OBOTOIT,
 - * Menuiseries : Entreprise PETIT,
 - * Faux plafonds isolation : Entreprise PEPIER CHARREL,
 - * Electricité : THEOLEYRE ELECTRICITE

Pour un montant total de travaux de : 82 595€ H.T.

	Pharmacie de la Porte d'Auvergne Sophie & Olivier ROZAIRE 2, place du grand Faubourg 42.380 St Bonnet le Château Email : pharmacieportedauvergne@gmail.com Tel : 04-77-50-09-72 Fax : 04-77-50-12-65 www.pharmaciedelaportedauvergne.fr
<ul style="list-style-type: none">➤ Location de matériel Médical➤ Téléphones Doro➤ Bas et Collants➤ Livraison de lits médicalisés	<ul style="list-style-type: none">➤ Homéopathie➤ Orthopédie sur mesure➤ Aromathérapie➤ Laits Maternisés



**HAUFFAGE
SANITAIRE
esplomberie**

Frédéric TABARD
06 82 27 16 16
csplomberie@laposte.net



**ac329
INFORMATIQUE**

Carmelo Ingrao
Maintenance · Dépannage · Internet
Particuliers et professionnels
à Saint-Nizier-de-Fornas

ci@ac329.fr 06 59 23 50 04



A partir du mois de février 2019, des changements vont intervenir sur la collecte des déchets au sein de notre commune. Trois questions permettront de faire le point.

Quels changements vont voir le jour à partir de février 2019 ?

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sera assurée par St Etienne Métropole. Le service reste le même mais avec des changements pour les jours de collecte. A savoir :

Le mardi : Peyrepeyre, Les Rivières, Genevieux, Les Sagnes (Bois Moncel), Pouzols, La Georgelière, Le Lac, Sagne Noire et Les Fauvels.

Le jeudi : Talarand, La Pomasse, Mizérieux, Grézieux, Le Montgaret, Grénieux, Le Bourg, La Côte Fournier, Fournier, Bled, La Roche, Charlot, Margoit, Crépinge, Le Moulin Vincent, Les Vincens, Biesse, La Chaux, Riofol, Le Champ, Chazols, Haute Rivière, Epizols, La Bâtie, Les Monnets, Augel, Côte d'Augel, Beauvoir, Brassolard et Le Vinois.

Semaine paire : ramassage du tri sélectif
Semaine impaire : ramassage ordures ménagères

Nouveauté : la collecte se fera également les jours fériés.

Comment seront collectés les hameaux non cités ?

Les hameaux suivants, à savoir L'Etrat, les Adroits, Les Carrières, la Margée (une maison) et le 44 rue Chevalier, dépendront des services de Loire Forez Agglomération. Les modalités de collecte seront communiquées en temps voulu.

A partir de quelle date exacte prendra effet ces changements ?

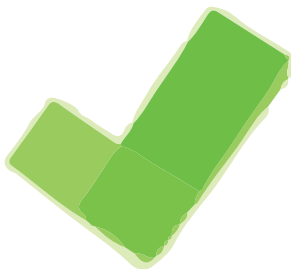
Ils seront effectifs à compter de la semaine 6 c'est-à-dire le mardi 5 et jeudi 7 février 2019.

Les niziérois auront-ils toujours la possibilité d'accéder à la déchèterie de Tortorel ?

Sur ce sujet, AUCUN CHANGEMENT n'interviendra. Les habitants de notre commune y auront toujours accès aux horaires proposés.

RECTIFICATIF

Fornas / Fournier



Dans le précédent numéro de « Vivre à St Nizier », nous évoquions le petit débat qui existe entre les termes de Fornas et Fournier. Saint Nizier portait jadis le nom de St Nizier en Forez avant de prendre l'appellation de St Nizier de Fornas. Pourquoi le lieu dit « Fornas » est-il si souvent mis en opposition à celui de « Fournier » ?

Monsieur Bernard FOURNIER a tenu à apporter certains rectificatifs par rapport à l'article paru dans le numéro de septembre 2018 concernant le lieu dit Fornas ou plutôt Fournier.

1. Le château de Fournier ne fut pas acquis en 1791 par JB BALEYGUIER. Il entra dans la famille BALEYGUIER par mariage. En effet, JB BALEYGUIER épouse Catherine BOURGIN, petite fille de sieur André BOURGIN, marchand de Montagnac, acquéreur du « château, moulins, bergerie, ferme et vaste domaine » de Fournier le 28 décembre 1789.
2. Il n'y a jamais eu de château de Fornas, né du hameau ou du fief portant ce nom dans toute l'histoire de St Nizier. Les actes les plus anciens, les terriers, les cartes d'Ancien Régime (Cassini), les cartes d'Etat-major ou le cadastre Napoléon ne mentionnent que le nom de Fournier. Fornas est une invention de la Révolution de 1789. Les historiens nous indiquent qu'il s'agit d'une forme patoisante de Fournier [FURNIA en patois local]. Une rectification du cadastre de 1947 fut toutefois apportée par le secrétaire de Mairie de l'époque qui apposa le terme de « Fornas ».
3. Enfin la Côte Fournier tire son nom du hameau de Fournier et non l'inverse. »

Ainsi, on ne devrait parler que du hameau de Fournier mais une erreur commise dans le cadastre de 1947 mentionne le terme de Fornas dans les documents actuels d'où ce malencontreux amalgame. Quand au fait de savoir pourquoi on a remplacé il y a quelques siècles en arrière Saint Nizier en Forez par Saint Nizier de Fornas, le mystère demeure.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris



@Place_Beauvau



www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les **cambriolages,**
les **bons réflexes!**



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.



Installez des équipements adaptés et agrées (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre

contrat d'assurance habitation

Il mentionne les événements

pour lesquels vous êtes

couverts et les mesures de

protection à respecter. Prenez

contact avec votre assureur

pour toute question.



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le pailllasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage : ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



Afin de renforcer la vigilance dans votre

quartier et de diminuer les risques de

cambriolages, vous pouvez demander

la mise en œuvre du dispositif de

participation citoyenne. Il met en

relations élus, forces de l'ordre et

habitants d'un quartier, dans l'objectif

d'un maillage solidaire entre voisins.

Contactez votre maire, pivot du

dispositif.



Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat

de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de

leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront

surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de

demande disponibles sur place et sur Internet :

• **Si vous habitez Paris ou la petite couronne** (Hauts-de-

Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur

www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider

• **Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne**,

rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques

LES AVANTAGES DE LA FIBRE OPTIQUE

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT
fibre
THD/42



**ENVOYEZ
& RECEVEZ**
DES FICHIERS DANS LES
MÊMES CONDITIONS

ACCÉDEZ FACILEMENT AUX
SERVICES EN LIGNE
JEUX VIDÉOS, LOISIRS, STREAMING, VOD,
TÉLÉ-SERVICES, VIDÉO-SURVEILLANCE, TÉLÉ-
ASSISTANCE, OBJETS CONNECTÉS, RÉSEAUX
SOCIAUX, TÉLÉTRAVAIL...



**GAGNEZ
DU TEMPS**

DÉBIT
SUPÉRIEUR À
100 MB/S⁽¹⁾ ET
ALLANT JUSQU'À
1GB/S⁽²⁾

⁽¹⁾Mégabits par seconde
⁽²⁾Gigabit par seconde

**PAS DE PERTE DE DÉBIT POUR
LES HABITATIONS ÉLOIGNÉES
OU ISOLÉES. RÉSEAU FIABLE.
ÉGALITÉ URBAIN/RURAL**



**VITESSE DE
TÉLÉCHARGEMENT
INÉGALÉE**

UN RÉSEAU
PRÉVU POUR
RÉPONDRE AUX
BESOINS FUTURS

STOCKEZ VOS FICHIERS
SUR LE **CLOUD**



TÉLÉVISION 4K
**TRÈS HAUTE
DÉFINITION**

**DES TARIFS
D'ABONNEMENT
ÉQUIVALENTS À
CEUX DE L'ADSL**

**POURQUOI
S'EN
PRIVER ?**

**COMMUNIQUEZ SIMPLEMENT
AVEC VOS PROCHES**



VOTRE CONNEXION INTERNET JUSQU'À 1 GIGA*

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT
fibres THD42

Plus d'infos sur les fournisseurs d'accès disponibles :
thd42.fr
04 77 430 855
Prix d'un appel local

SURFEZ À LA VITESSE DE LA LUMIÈRE AVEC LE RÉSEAU FIBRE THD42

territoire d'énergie
LOIRE - SIEL

*Gigabit par seconde = 1 000 Mb/s

Le déploiement de la fibre optique sur notre commune a été financé par SIEL-Territoire d'énergie (33%), l'ancienne communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château (33%), l'Etat (25%) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (9%). Notre territoire compte désormais parmi les rares en France à être entièrement connectés au Très Haut Débit.

Jusqu'en 2025 les raccordements individuels sur le réseau public THD42 sont gratuits. Si vous n'avez pas déjà fait installer une prise spéciale à votre domicile, il est donc toujours temps de vous rapprocher d'un fournisseur d'accès pour vous abonner et bénéficier d'un raccordement gratuit.

Le réseau THD42 compte déjà 7 opérateurs*. Vous pouvez donc souscrire un abonnement auprès de Nordnet, Ozone, VidéoFutur, K-net, Bouygues Télécom, Coriolis ou SFR. D'autres fournisseurs arriveront dans les prochains mois. N'hésitez pas à comparer leurs offres. Déjà 10 000 foyers situés sur la zone THD42 sont passés à la fibre, pourquoi pas vous ?

La fibre va révolutionner votre pratique d'Internet

Contrairement à l'ADSL, la fibre optique ne subit pas de perte de débit avec la distance. De plus, lorsque plusieurs personnes utilisent la même connexion avec plusieurs appareils au sein d'un foyer, le débit reste excellent pour chaque utilisateur. Avec un débit allant de 100 Mb/s à 1 000 Mb/s, la fibre permet de profiter du meilleur d'Internet, de la qualité vidéo Ultra HD et d'un temps de téléchargement

incomparable.

La fibre facilite le télétravail, les téléconsultations, la transmission de fichiers lourds. Le Très Haut Débit est aussi un atout pour l'implantation d'entreprises en espace rural et il favorise la compétitivité.

En outre, dans le cas de la vente d'un logement, l'éligibilité au Très Haut débit est aujourd'hui un réel argument.

Pour en savoir plus sur le réseau THD42, le SIEL-Territoire d'énergie a mis à votre disposition un numéro d'information :

04 77 430 855
Prix d'un appel local

Retrouvez plus d'information et la liste des fournisseurs d'accès sur :

www.thd42.fr

*Attention, le calendrier d'arrivée sur chaque commune est du ressort de chaque Fournisseur d'Accès Internet (FAI). Il se peut donc qu'un FAI vous indique que vous n'êtes pas encore éligible à ses offres, ce qui ne remet pas en cause votre éligibilité réelle à la fibre. Dans ce cas, vous pouvez donc contacter un autre FAI ou attendre la venue effective du FAI de votre choix.

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT
fibres THD42

SURFEZ À LA VITESSE DE LA LUMIÈRE AVEC LE RÉSEAU PUBLIC THD42

territoire d'énergie
LOIRE - SIEL

Avec le concours de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des EPO de la Loire



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

 **Insee** & votre commune



Les agents recenseurs :

◀ Elise BUCHE
Frédéric DEVAY ▶



Au fil du Temps

MESSE DU 15 AOUT

avec les sœurs trinitaires

Les SOEURS TRINITAIRES de VALENCE forment une congrégation religieuse de droit pontifical dédiée à l'enseignement et aux soins des malades.

En 1660, quatre jeunes filles de ST NIZIER (MADELEINE SAUSEY-MARIE RONAT-ELISABETH BONTEMPS-MARIE RAVJONIS) appartenant à la CONFRERIE DE LA SAINTE TRINITE, décident de vivre ensemble pour prier et aider les jeunes filles pauvres de leur paroisse. Monseigneur de MORANGE, vicaire général du diocèse de Lyon, les appuie et les aide dans cette démarche. C'est l'origine des «filles de ST NIZIER», car elles s'établissent alors dans notre village.

Très vite d'autres communautés se forment. L'une d'entre elles, celle de Valence survivra à la Révolution Française et se perpétuera dans les RELIGIEUSES TRINITAIRES DE VALENCE. Le Pape PIE VI y sera caché en exil, et y mourra.

Présentes aujourd'hui dans 16 pays sur 4 continents (ASIE, AFRIQUE, EUROPE et AMERIQUE), les religieuses continuent à vivre la spiritualité des premières sœurs et de leur travail apostolique en vue de la dignité et du développement de la personne. Elles continuent dans le domaine de l'éducation, la santé, l'accueil des personnes qui souffrent, les missions, l'évangélisation et la promotion féminine.

Les Sœurs présentes à ST NIZIER pour cette journée du 15



Aout, nous ont dit apprécier notre village pour la beauté du paysage, l'amabilité des gens et l'excellent accueil qui leur a été réservé.

Nous avons pu apprécier une très belle cérémonie, célébrée par deux prêtres et animée par les sœurs aux origines diverses : malgaches, asiatiques, colombiennes, africaines.

Des chants religieux espagnols, africains ont ponctué la cérémonie.



COURS INFORMATIQUE

Pour la cinquième année consécutive, les cours d'informatique ont repris à la salle du Conseil dans les locaux de la Mairie. Cette année, Joëlle DEROST a démarré les cours pour la première fois. Nous lui avons posé trois questions.

Pourquoi avoir choisi d'assister au cours d'informatique cette année ?

Je suis à la retraite depuis peu et comme je rencontre de nombreuses lacunes dans ce domaine, j'ai décidé de franchir le pas pour assister au cours. Et oui je fais partie d'une

génération qui n'est pas née avec une souris d'ordinateur entre les mains.

Combien êtes-vous cette année dans le groupe ?

Nous sommes une dizaine de participants à des niveaux différents. En effet, ces cours sont autant destinés à des débutants qu'à des personnes un peu plus aguerries.

Qui dirige les cours ?

Il s'agit toujours de Frédéric DEVAY qui organise ces cours bénévolement tous les jeudis de 10h15 à 11h15 sauf en période scolaire.

Au fil du Temps



FÊTES DE NOËL

la pose des guirlandes

En ce début du mois de décembre, nos employés ont procédé à la pose des guirlandes et à la mise en place du sapin de Noël dans le bourg afin d'apporter un peu de féerie à l'occasion des fêtes de fin d'années. Une nacelle a été louée par le SIVOM pour faciliter la tâche et travailler en toute sécurité.



LOTO

le temps des lotos

Durant ces périodes d'hiver, un grand nombre de lotos est organisé sur notre commune. Ils permettent de passer un moment de convivialité et font le bonheur de toutes les générations. D'ailleurs très souvent on voit les gens se déplacer en famille.

Certains ont plus de chance que d'autres mais le principal reste de participer tout en passant une agréable après-midi.

Pour les moins chanceux et pour les autres aussi, une autre occasion se présentera en 2019 pour participer. En effet le CCAS organise son loto à la salle socioculturelle avec de nombreux lots à gagner :

LOTO DU CCAS

LE DIMANCHE 3 FEVRIER à partir de 14h



MICHALON PRODUITS PETROLIERS
La qualité et le service au meilleur prix

Livraison de Fioul, GNR, Gazole,
Station-services, Gaz, Boutique,
Lavages Rouleaux & Haute-pression,
Aspirateur, Gonflage.

2 Boulevard du Haut-Foréz
42380 Saint Bonnet le Château

04 77 33 02 52 / 06 86 45 72 68
Email : michalon1@club-internet.fr
<http://www.facebook.com/StationServicesMichalon>

Eta Valour

Moissons,
enrubannage,
fauchage, semis...

La Pomasse

42380 St Nizier de Fornas

Tel: 06.11.99.56.51
06.13.03.40.04

REPAS DU CCAS

★ Le dernier samedi de novembre, nos aînés se retrouvent pour le repas organisé par le CCAS. Cela reste un moment fort de la vie communale. Il permet de se retrouver et de passer une journée conviviale et festive, dans la bonne humeur et la simplicité, oubliant les maux de la vie qui affectent l'un ou l'autre avec l'avancée en âge.

Ainsi, quatre vingt seize convives ont pris place dans la salle socioculturelle fort bien décorée par Joëlle DEROST. Cinq nouveaux invités ont répondu présents: Robert GARRIER, Jacqueline et Benoit SAGNAL, Christiane FRERY et Marie-Claude PERRIN qui est aussi membre du CCAS.

★ Jean-Jacques QUIOC du restaurant L'ENTRACTE a concocté un excellent menu. Les bouchées apéritives ont ouvert l'appétit : mini cassolettes d'escargot, gougères, pic crevette, verrines, tartelettes asperges, mini burger foie gras.

★ Les plats se sont succédés servis par les membres du CCAS et de la municipalité. L'assiette gourmande préparée par Margot et Roland, nos sympathiques boulangers, ont ravi les papilles.

★ La nuit est déjà tombée depuis un bon moment, il faut penser à rentrer chez soi sans oublier de se donner rendez-vous à l'année prochaine.



Au fil du Temps

Reste à réaliser en 2019

Epizol La Gaise
(Allée de Fontainebleau)

FOURNIER La Roche Talarand

Le Bois Liasse Geneviecq

Montfranchal

CHEMINS FORESTIERS

Dans le cadre du programme « Aménagement des chemins forestiers », un certain nombre de nos chemins a été retenu par le Conseil Départemental qui subventionne le montant des différents travaux réalisés à hauteur de 53%.

Ces travaux consistent au décaissement et nivellement de la surface avec apport de cailloux (0/40) afin d'obtenir une meilleure stabilité. Parallèlement une opération de débroussaillage/élagage est également réalisée en fonction des besoins.

Le chemin ayant déjà bénéficié de ces travaux est celui reliant Mizériecq en direction de Montagnac (Via la Fonte des Carchoux).



RSR

la journée sociétaire du 8 septembre 2018

La deuxième journée réservée aux membres de l'association des RSR, s'est déroulée en septembre dernier, sur la commune de ST MAURICE. Une randonnée de 12 kms environ nous a permis de découvrir de nouveaux sites, et notamment le village de GLAND et son monument érigé en souvenir des habitants de ce village tués en juillet 1944. A midi, nous avons tiré le repas du panier, ce fut un bon moment de partage et de convivialité. L'après-midi, une autre petite randonnée sur la même commune nous a conduits vers d'autres sites, notamment une chapelle désaffectée, le tout sous un soleil magnifique. La journée s'est terminée autour d'un excellent repas au restaurant de ST MAURICE où nous avons été très bien accueillis.



LA MÉDAILLE DU TRAVAIL

remise à Max Soulier



Le vendredi 16 novembre à la salle socioculturelle, Max SOULIER a reçu la médaille «vermeil».

Max est entré comme employé communal à la commune et au SIVOM en 1988.

Il travaille à mi-temps pour St Nizier et pour l'autre mi-temps au SIVOM constitué des communes d'Aboën, La Tourette, Rozier et St Nizier.

Il a débuté avec Claude LEVET qui lui a apporté le goût et l'art de la construction de la pierre. Puis, Jean-Marc CHOVELON devint un nouveau collègue de travail. Actuellement l'équipe est composée de Raphaël FERRAGNE et Tim PIEGAD, sans oublier Laurence MANTELIN la secrétaire.

Tous les élus présents ont salué la qualité et le professionnalisme du travail de Max. Il sait faire preuve de beaucoup d'initiatives et n'hésite pas à dispenser ses conseils avisés, même s'il a provoqué des sueurs froides lors du déplacement de la stèle du monument aux morts de la

Tourette (initiative risquée mais réussie).

Conjointement, la municipalité de St Nizier et le SIVOM avaient organisé cette cérémonie de remise de médaille pour exprimer sa gratitude à Max et à travers lui à tous les employés du SIVOM. Sylvie BONNET, suppléante du député Dino CINIERI et Colette FERRAND, conseillère départementale avaient tenu à être présentes, signe de leur attachement et de leur soutien à nos communes.

A son tour, Max remerciait les membres présents, tout en notant l'implication et la collaboration des élus tout au long de ces trente ans. Il soulignait aussi l'importance du travail en équipe avec tous ses collègues en retraite ou en activité.

Comme le soulignait Serge GRANJON, président du SIVOM : « nous espérons te remettre une autre médaille dans quelques années, donc rendez-vous dans cinq ans pour la médaille d'or ».



J CARROSSERIE JOUBERT  **CITROËN**

MÉCANIQUE - CARROSSERIE - VENTE - DÉPANNAGE

Garage Joubert
14 rue Taillefer - 42380 La Tourette
Tél. 04 77 33 32 81 - Port. 06 80 52 92 17
Email carrosserie.joubert@orange.fr

Pierre-Yves Frery
Vente directe de viande de
limousine

Bled
42380 St Nizier de Fornas

06.89.88.11.54

pierre-yves.frery@laposte.net





Ces héros de la 1^{ère} guerre mondiale

1918 - 2018

Le centenaire de l'armistice

En chiffres

la 1^{ère} guerre mondiale c'est :

10 millions
de morts

20 millions
de blessés

Une guerre qui a provoqué plus de destructions et dégâts humains (civils et militaires) que tout autre conflit antérieur.

L'armistice a été signé le 11 novembre 1918 par les forces alliées et l'Allemagne à 5h15 à Rethondes (Oise).

C'est à 11h que le cessez-le-feu entrera en vigueur, accompagné par les volées de cloches à travers tout l'Hexagone.

La France traumatisée compte des millions de veuves et d'orphelins. Afin d'honorer la mémoire de ces soldats tombés pour la France, 36 000 monuments aux morts sortent ainsi de terre sur les places des villes et villages.

Notre commune de Saint Nizier a été aussi très impactée par ce conflit. Son monument aux morts sera érigé en 1922 sur la place centrale et financé en grande partie par la population locale de l'époque et cela malgré la situation précaire de la plupart des familles durement touchées.

Monsieur CHABRET vient sur notre commune en villégiature au hameau de Chazols. C'est un passionné d'histoire. Il a effectué une recherche approfondie sur les soldats niziérois morts au combat et dont le nom figure sur le Monument aux Morts.

En France, 20% des soldats mobilisés ont péri sur les champs de bataille ; et parmi ceux qui sont rentrés du front, nommés les mutilés ou « gueules cassées », beaucoup sont morts dans les 5 ans qui ont suivi l'arrêt des combats. Les autres ont porté jusqu'à leur mort les stigmates de la guerre.

On retrouve ainsi pour la plupart d'entre eux, un descriptif précis de leur physionomie, âge, profession mais aussi de leur engagement au sein de l'Armée Française avec pour certains, des citations très significatives de leur implication.

Nous vous présentons dans la prochaine double page le travail effectué par Mr CHABRET que nous remercions encore car il permet d'identifier et de valoriser encore davantage des soldats dont le nom figure sur notre monument.



Une stèle en l'honneur de leur fils Philippe COURTIAL, mort pour la France, a été dressée sur le site de la ferme de l'Etrat (proche de l'actuelle maison Chamblas).

Qui sont-ils ?

Recherches effectuées par Monsieur CHABRET

Joanny ALVERGNAT né le 31 décembre 1888 à La Bruyère (Aboën) ; 1m60 ; cheveux bruns yeux pers. Fils de feu Barthélémy [cultivateur] et de Marguerite Guillot [ménagère]. Profession d'armurier. Soldat au 99^e régiment d'infanterie. Mobilisé le 1^{er} août 1914, il arrive à son régiment le 3 août et disparaît au combat le 25 août 1914 à Mesnil dans les Vosges, à 25 ans soit 22 jours après son arrivée au front. Décès fixé au 25 août 1914 par jugement du tribunal de Montbrison le 18 septembre 1920. Il habitait à Genevieuxq.

Hippolyte AUDRY ? Un Hippolyte Audry trouvé mais de Lyon.

Louis AUDRY ? Deux Louis Audry trouvés mais tous les deux de Saône et Loire

Jacques BADEL né le 18 février 1895 à Biesse ; 1m69 châtain aux yeux gris. Fils de Pierre Marie [serrurier] et de Marie Claudine Augustine Michaud. Profession d'armurier. Soldat au 81^e régiment d'infanterie. Incorporer le 16 décembre 1914. Tué à l'ennemi le 9 décembre 1915 à 20 ans. Citation à l'ordre du régiment : « Vaillant soldat, tué glorieusement à l'ennemi le 9 décembre 1915 dans la région de Tahure [Marne] ». Décoration : Croix de guerre étoile de bronze.

Jean BARNIER né le 30 mars 1892 à Genevieuxq ; 1m72 châtain aux yeux châtons. Fils de Pierre [cultivateur] et de Marie-Madeleine Grange. Profession de cultivateur. Soldat au 3^e régiment de zouaves de Constantine. Mobilisé le 2 août 1914. Tué à l'ennemi le 17 septembre 1914 à Caisnes [Oise] à 22 ans.

Baptiste BERGER né le 10 novembre 1884 ; 1m69 cheveux noirs yeux gris. Fils de Jean-André et d'Anne-Marie Genevriev. Profession de cultivateur. Soldat 201^e régiment d'infanterie. Arrivé au corps le 4 août 1914. Tué à l'ennemi le 14 novembre 1915 à Sapiigneul [Marne] à 31 ans.

Jean-Marie BERNARD né le 10 novembre 1879 ; 1m60 yeux bleus et sourcils blonds roux. Fils de Jacques et de Julie Blanc. Soldat 307^e régiment d'infanterie. Tué devant Laffaux [Aisne] le 20 mai 1917 à 37 ans.

Claudius BOURGIER né le 30 avril 1898 ; 1m68 yeux marron foncé cheveux noirs

Fils de Joseph et de Marie Véronique Faure. Profession de cultivateur. Soldat 30^e régiment d'infanterie. Disparu le 6 juin 1918 à Aubilly [Marne] à 20 ans ; présumé prisonnier. Décès fixé le 6 juin 1918 par le tribunal de Montbrison le 24 décembre 1921.

Benoît BOURGIN né le 6 avril 1896 ; 1m62 yeux bleus cheveux blonds. Fils de feu Jean Antoine et de Marie Berthon. Résidant à Saint-Foy-les-Lyon [Rhône]. Etudiant ecclésiastique. Caporal 358^e régiment d'infanterie. Décédé le 28 octobre 1918 dans l'ambulance 1/8 de Villers Daucourt [Marne]

des suites de ses blessures à 22 ans. Citation : A l'ordre du régiment. Décoration : Croix de guerre.

Etienne BRUYERE né le 15 juillet 1892 ; 1m70 yeux jaunes cheveux blonds foncé. Fils de Jean et de Mariette Chapuis. Profession de cultivateur armurier. Caporal 17^e régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 11 octobre 1915 à Souchez [Pas-de-Calais] à 23 ans.

Claudius CHALANCON né le 19 novembre 1881 ; 1m62 yeux châtons cheveux châtons

Fils de Pierre et de Claudine Alvergnat. Soldat 16^e régiment d'infanterie. Décédé de blessures de guerre et de pleurésie le 29 octobre 1914 à l'hôpital de Romans [Drome] à 32 ans. Décoration : Médaille militaire à titre posthume. « Brave soldat mort pour la France le 29 octobre 1914 des suites de ses glorieuses blessures. », Croix de guerre étoile de bronze.

Jean-Baptiste CHALANCON frère du précédent. Né le 24 août 1890 ; 1m65 yeux bleus cheveux blonds. Fils de Pierre et de Claudine Alvergnat. Profession de cultivateur Soldat 413^e régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 26 septembre 1918 au combat de Saint Souplet [Marne] 28 ans. Citation : A l'ordre de la brigade du 10 novembre 1918 : « Soldat d'un courage exemplaire. A été glorieusement tué en s'élançant à l'assaut d'un groupe de mitrailleuses ennemies. ». Décoration : Croix de guerre étoile de bronze.

Pierre CHOMETON né le 2 décembre 1897 ; 1m60 yeux bleus cheveux châtons foncé. Fils de Joannès et de Jeanne Genevriev. Profession de cultivateur. Soldat 127^e régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 7 février 1918 sous-secteur de la Ville au bois [Aisne] à 20 ans.

Joannes COMBASSON né le 15 août 1895 ; 1m70 yeux bleus cheveux châtons clair. Fils de Etienne et de Jeanne Chomarat. Profession de cultivateur. Caporal 14^e régiment de tirailleur. Citation : A l'ordre de la brigade du 20 juillet 1916. Blessé le 26 septembre 1915 à Souchez [Pas de Calais] maxillaire gauche et cou par éclat d'obus. Décoration : Croix de guerre. Blessé le 22 mai 1918 plaie face postérieure bras gauche par éclat d'obus. Décédé le 28 mai 1919 à l'hôpital des Plantiers Metz [Aisne] à 23 ans.

Philippe COURTIAL né le 24 juin 1893 ; 1m60 yeux marron cheveux noirs. Fils de Jean Baptiste et de Anne Marie Rosalie Teyssot. Profession de cultivateur. Soldat 23^e régiment d'infanterie. Décédé le 2 mai 1915 à l'hôpital mixte de Bruyère [Vosges] à 21 ans.

Benoît CONSTANT né le 12 mai 1894 ; 1m73 yeux bleus cheveux blonds. Fils de feu Claudius et de Mariette Orelu. Profession d'armurier. Soldat 413^e régiment d'infanterie.

Tué à l'ennemi 8 novembre 1915 à Souchez [Pas-de-Calais] à 21 ans.

Mathieu CONSTANT frère du précédent. Né le 7 août 1892 ; 1m76 yeux marron cheveux châtons. Fils de feu Claudius et de Mariette Orelu. Etudiant ecclésiastique. Domicilié à Sainte-Foy-les-Lyon. Soldat 16^e régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi antérieurement au 30 septembre 1914 au combat de Xaffevillers [Vosges] à 22 ans. Décès fixé au 30 septembre 1914 par le jugement du tribunal de Montbrison le 18 septembre 1920. Décoration : Médaille militaire à titre posthume. « Brave soldat mort pour la France en août 1914 en faisant vaillamment son devoir. », Croix de guerre étoile de bronze.

Victor CROS né le 7 janvier 1894 ; 1m63 yeux bleus foncé cheveux blonds foncé. Fils de feu Benoit et de Maria Perrin. Profession d'armurier. Soldat 55^e régiment d'infanterie. Décédé le 26 septembre 1915 à l'ambulance 7 de Bruay [Pas de Calais] suite à une blessure de guerre à 21 ans. Citation à l'ordre du bataillon du 4 janvier 1917 : « Brave chasseur courageux et plein d'entrain, s'est particulièrement distingué lors de l'attaque du 25 septembre 1915 ». Décoration : Croix de guerre avec étoile de bronze.

Jean-Claude (Henri ?) DANCETTE né le 3 avril 1883 ; 1m62 yeux et cheveux châtons. Fils de feu Michel et de Jeanne-Marie Dupin. Profession de charron. Soldat 52^e bataillon de chasseurs. Tué à l'ennemi le 18 juin 1915 Schiessrothried Alsace à 32 ans. Citations : à l'ordre de la brigade le 23 avril 1915, à l'ordre du bataillon le 25 juin 1915.

Jean-Marie DANCETTE frère du précédent. Né le 7 février 1886 à Rozier 1m57 yeux et cheveux marron. Fils de feu Michel et de Jeanne-Marie Dupin. Profession de cultivateur. Soldat 321^e régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 16 septembre 1914 à Berny Rivière [Aisne] à 28 ans.

Jean Marie DUPIN né le 14 mars 1884 ; 1m65 yeux gris clair cheveux bruns. Fils de Pierre Antoine et de Marie Alvergnat. Profession de ferblantier. Soldat 1^{er} groupement d'aviation. Décédé le 30 août 1918 à l'hôpital d'Istres [Bouches du Rhône] à 34 ans.

Jean Daniel DUPIN né le 14 février 1893 ; 1m71 yeux bleus cheveux blonds. Soldat 42^e régiment d'infanterie. Fils de Jean et de Madeleine Grégoire. Profession d'agriculteur. Décédé antérieurement au 17 octobre 1915 et inhumé près la ferme des Jacques [Marne]. Tué à l'ennemi le 4 octobre 1915 à Souain [Marne] à 22 ans d'après le jugement rendu le 8 avril 1919 par le tribunal de Montbrison. Citation à l'ordre du régiment du 19 juin 1915 : « A attaqué avec courage et décision une tranchée ennemie à l'aide de grenades sous un feu violent de mousqueterie ».

Pierre FAURE né le 8 mars 1891 à Rozier-côte-d'Aurec 1m70 yeux bleus clair cheveux châtons. Fils d'Etienne et de Antoinette Chalancon. Profession d'armurier. Soldat 1^{er} régiment de marche de tirailleurs Algériens à Blida. Disparu le 22 avril 1915 à Langemarck (Belgique) à 24 ans. Décès fixé au 22 avril 1915 par le tribunal de Montbrison le 05 mars 1921.

Jean Marie GAY né le 21 août 1886 à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte 1m62 yeux bleus cheveux bruns. Fils de feu Antoine et de feu Augustine Rolland. Profession de domestique de ferme. Domicilié à Geneviecq. Soldat 30^{er} régiment d'infanterie. Disparu le 28 août 1914 à Gerbevillers [M. et M.] à 28 ans. [soit 24 jours après son arrivée au front]. Décès fixé au 28 août 1914 par jugement rendu par le tribunal de Montbrison le 16 octobre 1920.

Louis GENTIALON né le 12 août 1892 ; 1m64 yeux châtons cheveux châtons. Fils de Jean et de feu Maria Thevenon. Profession de voiturier. Soldat 14^{er} bataillon de chasseurs à pieds. Tué à l'ennemi le 14 novembre 1914 au combat de Zillebecke (Belgique) à 22 ans.

Claudius GIRAUDON né le 10 septembre 1894 ; 1m66 yeux bleus foncé cheveux châtons. Fils de Jean Baptiste et de feu Benoite Elie Siard. Profession Cultivateur. Soldat 169^{er} régiment d'infanterie. Décédé le 23 septembre 1915 à l'hôpital mixte de Montargis (Loiret) à 21 ans.

Pierre-Marie MARCELLIER né le 18 août 1883 ; 1m66 yeux bleus cheveux châtons. Fils de Jean Baptiste et de Marguerite Giry. Profession d'armurier. Soldat 113^{er} régiment d'artillerie lourde. Décédé le 19 mars 1916 à Saint-Nizier-de-Fornas à 32 ans.

Pierre GREGOIRE né le 10 septembre 1891 ; 1m68 yeux marron clair cheveux châtons. Fils de Jean Louis et de Hélène Faure. Profession Cultivateur. Soldat 6^{er} régiment d'artillerie de campagne. Décédé le 11 octobre 1918 à l'hôpital mixte de Valence (Drôme) à 27 ans. Citations : Cité à l'ordre de l'ACD du 6 novembre 1917 « Très bon canonnier servant, énergique, a rempli en toutes circonstances ses fonctions avec exactitude et bonne humeur. A donné de nouvelles preuves pendant la préparation de l'attaque du 23 octobre 1917. Etait présent au 266^{er} régiment d'artillerie lorsque ce régiment a été cité à l'ordre du XI corps d'armée le 1^{er} août 1917. Etait présent au 266^{er} régiment d'artillerie lorsque ce régiment a été cité à l'ordre de la 6^e armée le 13 novembre 1917. Atteint le 6 juin 1918 « plaie pénétrante dans la région illyque par éclat d'obus ». Etait présent au 266^{er} régiment d'artillerie lorsque ce régiment a été cité à l'ordre du 2^e CC le 22 mai 1918. Blessé par éclats d'obus le 6 juin 1918 Epernay [plaies partie molléo] flanc gauche. ». Décoration : Croix de guerre étoile de bronze.

Pierre-Marie ORELU né le 12 février 1883 ; 1m63 yeux gris cheveux châtons. Fils de feu Jean Baptiste et de Catherine Tyssier. Profession d'instituteur public. Sergent 16^{er} régiment d'infanterie. Résidant à Chérier les Moulins canton de Saint-Just-en-Chevalet. Tué à l'ennemi et inhumé le 09 octobre 1914 aux loges sur le champ de bataille à 31 ans. Citation à l'ordre de l'armée du 30 septembre 1915 : « A toujours fait preuve d'un courage et d'un sang-froid exemplaires en donnant à ses subordonnés l'exemple du sacrifice. A été frappé d'une balle au front au moment où il soutenait l'ardeur de ses hommes dans la défense d'une position ».

Claudius PEYRARD né le 18 juin 1896 ; 1m72 yeux marron cheveux châtons. Fils d'Antoine et de Marguerite Boureille. Elève architecte. Soldat 7^{er} régiment de génie. Décédé le 21 mai 1916 à l'hôpital temporaire Saint-Joseph d'Epinal (Vosges) à 19 ans.

Claude REMY né le 14 décembre 1871 à Marols 1m61 yeux gris cheveux châtons. Fils de Pierre et de Michelle Tissier. Profession de serrurier. Soldat 102^{er} régiment d'infanterie territoriale. Décédé le 21 septembre 1916 à l'hôpital de Compiègne (Oise) à 44 ans.

Claudius THEVENON né le 13 mai 1897 ; 1m57 yeux noirs cheveux noirs. Fils de feu Antoine et de Louise Moncel. Profession de cultivateur. Soldat 415^{er} régiment d'infanterie. Disparu le 25 juillet 1917 au combat du Mont Haut (Champagne) [Prosnes Marne] 20 ans. Décédé fixé au 25 juillet 1917 par jugement rendu à la date du 15 octobre 1921 par le tribunal civil de Montbrison.

Francisque THIOLIERE né le 18 juin 1896 ; 1m67 yeux bleus cheveux châtons. Fils de feu Pierre-Marie et de Agathe Brassier. Profession cultivateur. Soldat 294^{er} régiment d'infanterie. Tué à l'ennemi le 31 mars 1918 au combat du bois des Arrachies à Sanvillers (Somme) 21 ans.

Jean-Marie THIOLIERE né le 22 mai 1884 ; 1m66 yeux grands cheveux bruns. Fils de Pierre-Marie et de Maria Roux. Profession de cultivateur. Sapeur mineur 28^{er} bataillon du génie. Décédé le 30 octobre 1918 à l'ambulance 9/5 des suites d'intoxication à Auve [Marne] 34 ans.

Joannes THIOLIERE né le 5 septembre 1882 à Saint-Hilaire-Cusson-La-Valmitte 1m65 yeux châtons cheveux châtons. Fils de Antoine et de Marie Ayel. Profession de cultivateur. Soldat 2^{er} régiment de zouaves. Résidant à Saint-Hilaire-Cusson-La-Valmitte. Tué à l'ennemi 24 février 1916 au combat de Gerdeu à Verdun (Somme) 33 ans.

Jean André VRAY né le 21 décembre 1885 ; 1m72 yeux noirs cheveux noirs. Fils de Jean et de Jeanne Marie Grillet. Profession de cultivateur. Caporal 216^{er} régiment d'infanterie. Disparu antérieurement au 12

septembre 1914 dans la région de Saint Souplets (Seine et Marne) 28 ans. Décès fixé au 8 septembre 1914 par le tribunal de Montbrison le 25 juin 1921. Décorations : Médaille militaire à titre posthume : « Brave soldat tombé glorieusement pour la France dans la région de Saint Souplets en septembre 1914. », Croix de guerre étoile de bronze.

De nombreuses familles niziéroises ont été affectées par ce conflit et notamment au sein de la population agricole très représentative des campagnes françaises.

En effet, tout le monde pensait en ce 1^{er} août 1914 que le conflit ne durerait pas, on connaît la suite...

Il a bouleversé l'organisation du travail dans nos campagnes. Ainsi, les femmes, souvent jeunes et inexpérimentées se sont retrouvées propulsées à diriger l'ensemble des travaux agricoles. En effet, la main d'œuvre se résumait aux femmes, enfants et vieillards. Un profond bouleversement sociologique aura ainsi débuté au détour de cette guerre et se prolongera souvent au-delà de la fin du conflit avec un nombre impressionnant de veuves et d'orphelins.

La manifestation d'hommage qui se déroule chaque année depuis la fin de la Guerre à St Nizier et partout en France permet de ne jamais oublier les ravages occasionnés par les conflits mondiaux. Il est important de le rappeler.

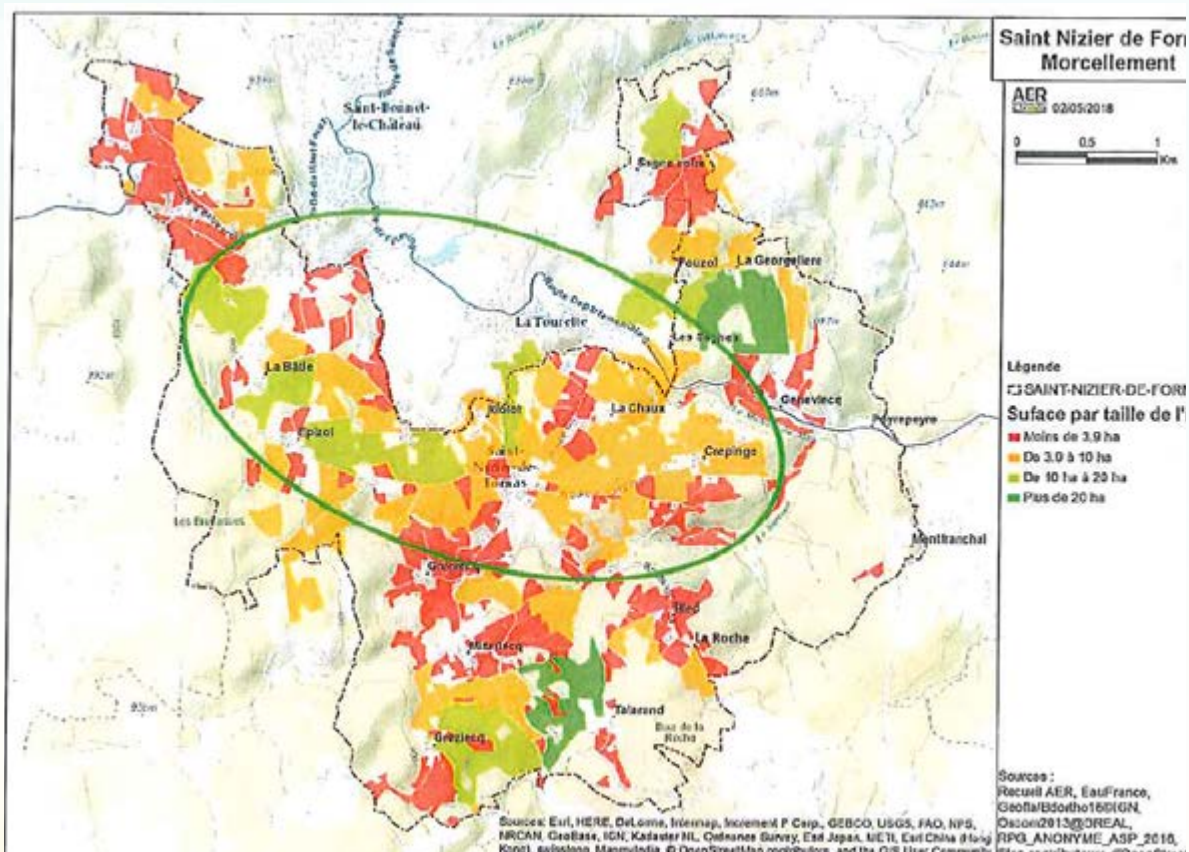
Pour cet anniversaire spécial, une commémoration un peu plus marquée a été faite avec notamment la participation de la Fanfare de St Pal/Usson, la présence de nombreux élus et l'énumération un par un de tous les soldats niziérois morts au combat.

Dans notre précédent numéro, nous avons essentiellement développé l'étude statistique de l'agriculture sur notre territoire. Nous allons à présent évoquer l'état des lieux du foncier agricole ainsi que l'importance des surfaces à préserver dans le cadre de la planification urbaine dans le PLU.

1. UN PARCELLAIRE MORCELÉ ET PEU DISPERSÉ

Sur la commune, la taille moyenne d'un îlot, c'est-à-dire d'un ensemble de parcelles contiguës est de 3.9 hectares. Cette taille est plus satisfaisante que celles des niveaux géographiques supérieurs à savoir 3.5 ha dans la Loire et 3.4 ha en région Rhone Alpes.

Dans un secteur d'élevage avec peu de cultures, le parcellaire doit être groupé afin de limiter les déplacements des animaux et des engins. Les interventions mécaniques restent par ailleurs plus rentables sur des îlots plus importants. Le morcellement semble moins contraignant au centre de la commune. Il est moins présent sur les plateaux entre la Batie et Crépinge.



LUCKY
Imprimerie

Conception
graphique
impression

Tous travaux d'imprimerie

32, rue des Bruyasses • 42160 ST CYPRIEN
Fax 04 77 36 47 66 • contact@luckyimprimerie.fr

Tél. 04 77 36 77 65

2. UN PARCELLAIRE ASSEZ REGROUPÉ MAIS ENCORE TROP CROISÉ

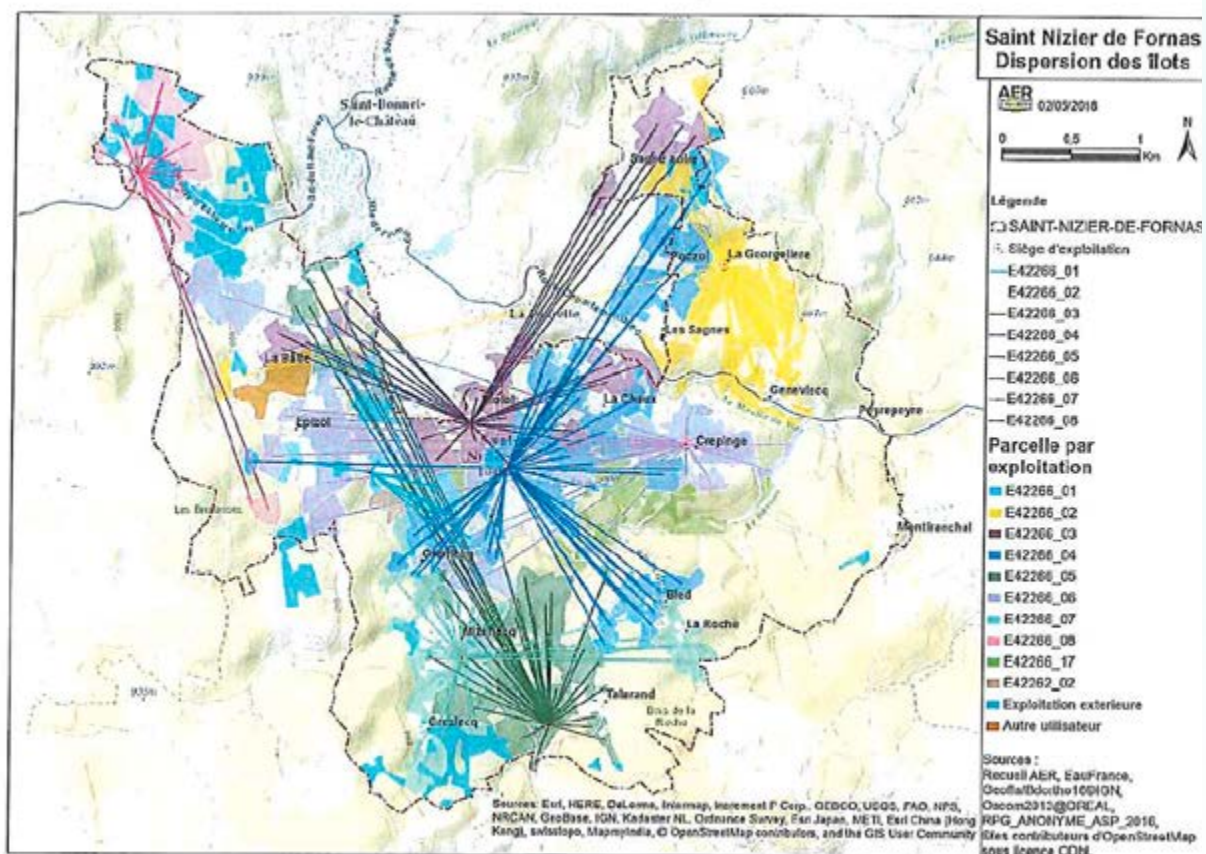
Nous avons calculé la distance à vol d'oiseau de chaque centroïde de parcelle incluse dans le territoire à chaque exploitation siège. L'exploitation non enquêtée n'est pas prise en compte.

Cette distance est bien évidemment un indicateur de la dispersion et ne prend pas en compte les réseaux de voirie, les accès réels aux parcelles et les surfaces hors du territoire d'étude.

Les résultats montrent une distance moyenne au siège de 1.0 kilomètre (chaque exploitation agricole parcourt 1km pour atteindre une parcelle dans la commune).

Globalement, on peut dire que les exploitations de la commune ont un parcellaire assez regroupé autour de leur siège. Les déplacements sont donc moins difficiles en terme de distance. Toutefois, on notera encore la présence de nombreux croisements entre les exploitants qui accentuent encore beaucoup trop certains trajets.

Le principe du remembrement permet souvent de résoudre efficacement ce problème vital en vue d'une gestion économique et matérielle optimale des exploitations.



S.a.r.l. **VALADIER** Matériel Agricole
Motoculture - Quad - Réparation - Vente Toutes Marques



Valinches - Gromelet
42380 L'URIECQ
Tél./Fax 04.77.50.11.17

Vente directe de fromages de vache

Tous les jours de 10h à 12h
sauf vendredi et dimanche

www.balconsduforez.fr

06.32.96.98.82
fred@balconsduforez.fr

Lieu dit Riofol, 42380 St Nizier de Fornas




5. DES SITES AGRICOLES DÉDIÉS À L'ÉLEVAGE

La commune compte 9 sièges d'exploitation et 23 autres sites d'exploitation

Répartition des sites d'exploitation

Vocation du site	Nombre de sites
Bâtiment d'élevage (stabulations, chèvrerie, écurie)	12
Stockage de fourrage	2
Site mixte avec matériel et fourrage/élevage	7
Stockage de matériel	2
Ensemble des sites hors sièges	23



Etant donné les effectifs animaux des exploitations, les bâtiments d'élevage se répartissent de la manière suivante :

- 4 sont soumis au règlement sanitaire départemental (RSD),
- 8 sont soumis au régime des installations classées soumises à déclaration.

Le principe de réciprocité impose donc entre ces sites et d'autres habitations une distance de 50 mètres pour les sites RSD et 100 mètres pour les installations classées. La plupart de ces sites sont situés à proximité d'habitations.

Ets CUERQ Patrice

Travaux Agricoles & Ruraux

- Eparage - Rotavator - Labours
- Semis maïs, céréales avec combiné
- Moissons
- Aménagement villas: (VRD - espaces verts)
- Ependage de fumier

L'Hermet - 43110 AUREC-SUR-LOIRE
Tél./Fax 04 77 35 40 27 - Portable 06 85 08 35 88



SBC AMBULANCES

40 Rue Chevalier
SAINT BONNET LE CHATEAU
Audrey & Patrice GIRAUD

24h/24
7j/7



04 77 50 16 32

sbc42380@orange.fr

Taxi conventionné - VSL - Ambulance

DES SURFACES STRATÉGIQUES À PRÉSERVER DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION URBAINE

1. LES SURFACES À POTENTIEL AGRONOMIQUE DES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE

La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (loi n° 2014 1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture d'alimentation et la forêt, 2014) prévoit la préservation des surfaces à fort potentiel agronomique :

- Peu de sols à bon potentiel de rendement sont présents sur la commune : globalement les sols de la commune sont de qualité agronomique moyenne, notamment sur les pentes (sols plus superficiels) où ils sont d'ailleurs préférentiellement occupés par la forêt ;
- 288 hectares (39%) de parcellaire regroupé à proximité des sites d'élevage, ces surfaces sont essentielles pour limiter la circulation des animaux et des effluents ;
- 314 hectares labourables (43%) pour assurer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage ;
- Peu de surface équipée, 38 ha (5%) dont 23 ha irrigables et le reste débroussaillés ;
- 556 hectares avec épandage (77%) permettant de valoriser les effluents d'élevage et de respecter la réglementation. Cette valeur est sans doute sous estimée car l'information manque pour les surfaces non enquêtées ;
- 461 ha de surface peu morcelée, d'îlots de plus de 4 ha (63%). c'est-à-dire d'îlot dont la surface est suffisante pour assurer une certaine rentabilité lors des travaux agricoles ;
- 324 ha en agriculture biologique (44%) : Aucune mesure agro environnementale et climatique (MAEC) n'a pu être proposée sur la commune qui n'était pas encore intégrée à Saint-Etienne-Métropole au moment de leur élaboration.
- Totalité de la commune en zone de montagne donnant droit à des avantages en termes d'ICHN ;
- Présence des appellations IGP « Porc d'Auvergne », « Volailles d'Auvergne » et « Volailles du Forez » qui sont des aires étant très étendues.

---- l'épandage d'effluents d'élevage est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement de 12h ou 24h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation.

C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A partir de 50 vaches laitières ou 100 vaches allaitantes, une exploitation est considérée comme installation classée.

La réglementation prévoit, pour les seuls élevages ICPE soumis à autorisation, l'application du principe de réciprocité, toute nouvelle construction de tiers doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles, les surfaces recevant des effluents issus d'élevage sont à préserver.

2. DES SURFACES SOUMISES À LA PRESSION URBAINE

Zones de non-constructibilité par rapport aux sites d'élevage

--- La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage rappelée à l'article L.111-3 du code rural - instaure un « rayon d'inconstructibilité » autour de ceux-ci. La distance séparant les bâtiments agricoles des habitations de non-agriculteurs appelés « tiers », varie de 50 à 100 mètres selon le régime réglementaire.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles - qui conduirait à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire - nous recommandons d'appliquer un rayon de 100 mètres « d'inconstructibilité » autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole. Il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage [foin, paille...], de silos, de cellules de céréales, de hangars de stockage de matériel, d'ouvrages de stockage des effluents [fumier, lisier...]. Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances [bruits, odeurs, poussières...] ou sont sources de risque d'incendie.

L'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de préserver une zone non constructible dans un rayon de 100 mètres autour de tout bâtiment ou installation technique agricole.

La commune dénombre 28 sites d'exploitation [sites en projet inclus] qui devraient bénéficier d'une zone de non constructibilité de 100 mètres.

La commune est peu urbanisée. Les surfaces artificialisées se concentrent autour des axes de circulation au sein de petits villages.

Située à proximité de Saint-Bonnet-le-Château, la majorité des exploitations [89%] signalent des difficultés par rapport au contexte périurbain :

- Problèmes de consommation de foncier pour artificialisation [6 exploitations concernées]
- Problématiques d'épandage vis-à-vis du voisinage alors même que les exploitants prennent des précautions par rapport aux conditions d'épandage [3 exploitations],
- Problématique de circulation des véhicules à trop grande vitesse par rapport aux déplacements des animaux ou des engins agricoles [3 exploitations].
- Problèmes de cohabitation de l'activité agricole avec les usages de loisirs des promeneurs [2 exploitations].



Etablissement LOIRE / AUVERGNE
rue François Coll – B.P. 96
42162 ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex

Tél. 04.77.55.55.00
Fax. 04.77.55.72.49

TRAVAUX DE VOIRIE – V. R. D.
SOLS INDUSTRIELS ET SOLS SPORTIFS
ASSAINISSEMENTS

Jean-Yves Porte
TRAVAUX PUBLICS
&
TRANSPORTS

*La Qualité
Le Service*

Tél. 04 77 50 07 51
Fax 04 77 50 73 36
e-mail : sasujean-yves-porte@wanadoo.fr

ZA LE MOULIN DU MAS
42380 LA TOURETTE

Au fil des Interviews

- Jacqueline Sagnal (Jacote) -



Jacote, habitante de la Chaux depuis de nombreuses années, est une personne appréciée pour sa gentillesse, son accueil, sa générosité et sa grande énergie.

Elle partage sa vie avec Benoit tout aussi estimé d'un grand nombre de personnes et qu'on peut croiser fréquemment à St Nizier avec son quad ou son vélo.

Depuis 10 ans, à l'approche des fêtes de fin d'années, Jacote parcourait les petits villages alentours pour participer au divers marchés de Noël qui y étaient organisés.

En 2018, elle a un peu dérogé à ses habitudes puisque ce n'est pas elle qui est allée au contact du public mais plutôt l'inverse. En effet, elle a organisé son propre marché de Noël chez elle à la Chaux.

Jacote, pourquoi avoir organisé chez vous ce marché de Noël ?

J'ai été victime ces derniers temps de nombreux soucis de santé qui ont engendré beaucoup de fatigue. Ainsi, la manutention, les déplacements sont devenus difficiles. Comme je ne voulais pas déroger à la tradition des marchés de Noël, c'est donc de chez moi que j'ai décidé d'en organiser un.

Quelles créations avez-vous présentées ?

Je travaille beaucoup le papier sous toute ses formes (Népalais, Japonais etc..) qui me sert à réaliser des services, des petits coffres...

Je réalise aussi de nombreux bracelets en bois très appréciés du jeune public, des boules de Noël en forme de cœur, d'étoile, des cartes de vœux, des plateaux, boîtes de thé, porte serviette, boîte à œufs, colliers. La liste est longue et variée et je laisse ainsi aller mon imagination au gré de mon intuition et de mes envies.

Quel est le but de ce marché de Noël ?

L'objectif est de récolter le maximum de fonds grâce à mes créations et l'intégralité de l'argent sera reversée à deux organismes qui me tiennent à cœur. D'une part l'ICL (Institut de Cancérologie de la Loire) et d'autre part le C6 (6ème étage de l'Hôpital Nord spécialisé dans la pneumologie et l'oncologie et dirigé par le Dr Bayle). En effet, j'ai été moi-même victime de cette terrible maladie et je tiens à m'investir afin d'améliorer le quotidien ainsi que le confort des malades et des familles accueillies.

Jacote, avez-vous quelque chose à rajouter ?

Oui, je tiens à remercier sincèrement les personnes qui m'ont écoutées lors du dernier repas organisé par le CCAS et qui se sont déplacées jusqu'à la Chaux à ce petit marché de Noël. C'est un acte qui m'a fait chaud au cœur.



MENUISERIE PETIT

MENUISERIE
Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

NEUF ET RÉNOVATION
Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
Escalier - Parquet - Placard - Dressing...
Bardage - Terrasse - Bois...

HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE

ZA LA CHANA - 42380 Luriecq / Tél. 04 77 50 08 58 / Fax. 04 77 50 70 38 / Portable : 06 70 10 30 99
contact@menuiseriepetit.fr

Au fil des Hameaux



EN SAVOIR PLUS SUR

Moulin Vincent

Le Moulin Vincent surnommé aussi Le Bedeau est, à n'en pas douter le village le plus isolé de notre commune. En effet, situé au nord ouest du bourg, en direction de Crépinge, nous tournons à droite via les Vincens et nous entamons une longue descente de quelques centaines de mètres au milieu des bois avant d'atteindre notre objectif. Malgré tout, ce hameau n'est pas le plus bas de notre commune, en effet, le village de « La Coïde » est situé encore en dessous mais moins isolé car en bordure de la D3. D'ailleurs, la facilité de l'accès routier pour les livraisons est sûrement une des raisons qui expliquera le changement de localisation de l'usine Montcoudiol entre les deux hameaux.

Pourquoi ce surnom ?

Ce lieu-dit « MOULIN VINCENT » est plus connu de tous par la dénomination « LE BEDEAU ». Mais au fait, pourquoi ce surnom ?

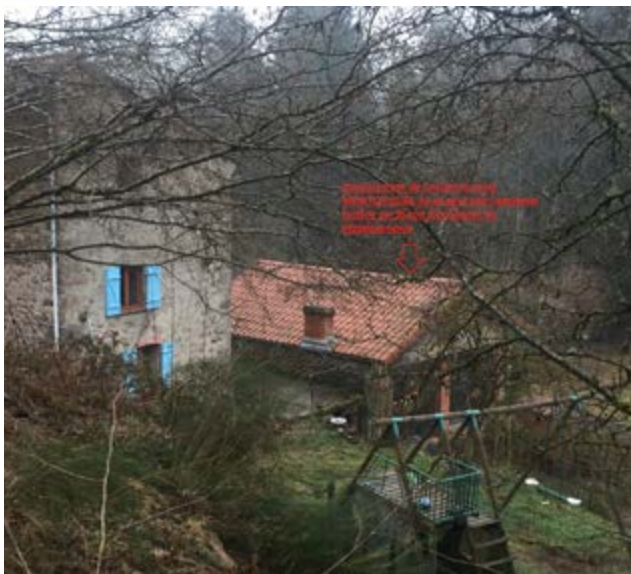
Si on effectue quelques recherches, le bedeau dans le milieu ecclésiastique s'apparente à un employé laïque chargé d'une manière générale de maintenir le bon ordre dans une église pendant l'office, et plus particulièrement de précéder le clergé dans les processions ou les quêteurs pour leur ouvrir le passage parmi les fidèles.

Mais autrefois, dans le milieu judiciaire, le bedeau est un officier de justice subalterne qui était chargé d'exécuter les sentences prononcées par les baillis, sénéchaux, etc. « *Les prévôts, les bedeaux et les maires eux-mêmes se montrent si exigeants quand il s'agit de tailles et de corvées, leur justice est si dure, si aveugle, si partielle, qu'ils font figure d'épouvantails.* FARAL, LA VIE QUOTIDIENNE AU TEMPS DE ST LOUIS, 1942, p. 92. »

Ainsi, jadis, ce tout petit hameau aurait-il été habité par un bedeau de l'Eglise voir de la Justice ?

Cette interrogation demeure encore. Si l'un d'entre vous a la réponse, merci de bien vouloir contacter la Mairie de ST NIZIER, afin de satisfaire notre curiosité, et comprendre notre passé. Nous avons interrogé nos plus anciens habitants, mais aucune connaissance sur le sujet.

L'USINE MONTCOUDIOL



Au lieu dit LE BEDEAU ou MOULIN VINCENT, on découvre une bâtisse où était installée la première usine créée par Mr MONTCOUDIOL en 1884 et ce à l'âge de 24 ans, après un apprentissage à SAINT ETIENNE.

L'activité de cette entreprise était la fabrication des pièces pour fusils, pour vélos. Le commerce se faisait avec la MANUFACTURE de SAINT ETIENNE, et les armuriers des alentours qui montaient les fusils. Cette activité venait en complément d'une agriculture, et connaît un développement rapide.



Une turbine hydraulique alimentait une dynamo fournissant le courant électrique.



On comptait alors 30 armuriers sur la commune en 1886 (8 au village, 7 à Montcoudiol et à la Bruyère, 4 au Breuil, 4 à Planchard), et vers 1906, on dénombrait 77 travailleurs. L'armurerie restera florissante jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, puis déclinera pour disparaître totalement.

Pierre et Nicole Convert

Le Moulin Vincent est aujourd'hui habité par la famille CONVERT. Je suis allé à la rencontre de Pierre et Nicole.

Depuis quand êtes-vous installé à St Nizier ?

Pierre : J'ai acheté en 1996 et je m'y suis installé avec Nicole à partir d'août 1998. J'étais originaire de Sury le Comtal. Pour la petite anecdote, j'ai acquis la ferme alors que je ne connaissais pas encore mon épouse. Mes amis m'ont dit : « Si elle reste là, c'est que ce sera la bonne » et nous sommes toujours ensemble 20 ans plus tard.

Le Moulin Vincent est sûrement le lieu le plus reculé de notre commune. On parcourt quasi 1 km en descente depuis Crépinge pour arriver chez vous au milieu des bois. Pourquoi avoir choisi ce lieu ?

Pierre : Je suis quelqu'un qui aime par-dessus tout le calme, la tranquillité et je fuis le bruit et la foule des villes dès que je peux, d'où mon choix. D'ailleurs, si mes amis m'ont dit ça au sujet de Nicole (voir anecdote plus haut), c'est qu'elle aussi est plutôt sensible à la quiétude des lieux.

Et vos enfants ?

Vivre ici n'est pas plus un handicap pour eux qu'ailleurs sur la commune. Les activités sont plus difficiles à réaliser en raison de la distance mais tout est question d'organisation en sachant que moi et Nicole, nous nous adaptons en fonction de nos horaires de travail.

On dit que le Moulin Vincent est le bout du monde, en tout cas l'un des lieux le plus reculé de la commune. Etes-vous d'accord avec cette affirmation ?

Oui tout à fait et c'est pour ça encore



une fois qu'on a choisi d'y vivre au quotidien. Lorsque j'ai acheté cette maison, il y avait 4 ha de terrain qui m'ont permis de mettre un cheval. Par ailleurs, j'ai ce plaisir de pouvoir travailler dans les bois en contact direct avec la Nature. J'ai l'impression de réaliser en partie mon rêve, à savoir celui d'avoir une petite ferme traditionnelle. Néanmoins, le Moulin Vincent est certes un lieu très reculé en plein milieu des bois, mais cela n'empêche pas de posséder la fibre. Un outil très pratique de nos jours et sûrement que bon nombre de citadins peuvent nous envier d'y avoir accès.

Que connaissez-vous du passé de ce hameau ?

Cette maison était la propriété de Madame GERVASIO née MONTCOUDIOL qui était danseuse à Paris. Elle a marqué bon nombre de niziérois lorsqu'elle passait avec sa décapotable rouge dans les rues de St Nizier. Sa maman, Madame MONTCOUDIOL née FAURE y vivait

en permanence.

Autrefois, il existait un moulin qui était situé entre les deux parties de la ferme. Je pense qu'il devait servir à faire de la farine.

Avez-vous des projets sur ce hameau ?

Il y a 7 ans, nous avons acheté la maison voisine et nous la retapons depuis afin d'en faire un gîte. En effet, nous n'aurions pas forcément apprécié qu'un tiers achète cette bâtisse au risque de remettre en cause la quiétude du site du Moulin Vincent. Nous préférons en faire un gîte que nous pourrions louer occasionnellement pour faire découvrir les lieux.

Nous avons un autre projet plus ambitieux peut-être. C'est celui de remettre en activité la turbine pour faire pourquoi pas notre propre électricité. Mais c'est un projet d'envergure qui mérite réflexion.



L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE DE ST NIZIER [3ÈME PARTIE]



Pour cette troisième partie de la rubrique « Origine des noms » nous allons évoquer quatre noms de famille qui parleront forcément à grand nombre de nos lecteurs.

BOURGIN : C'est bien dans notre département de la Loire que ce nom est le plus répandu, alors que 1600 français environ le portent. C'est un toponyme, diminutif de « Bourg », désignant ainsi l'habitant du bourg et plus particulièrement d'un bourg fortifié. D'ailleurs, en allemand, BOURGUE (« burg ») est une forteresse.

Il faut le rapprocher dans notre région de BOURGIER ou ailleurs en France de BOURGOIN. Ce nom de famille a été porté par trois maires de notre commune à savoir Benoît BOURGIER de 1796 à 1797, Jean Baptiste BOURGIN de 1848 à 1860 et Claudius BOURGIN de 1871 à 1881.

CHOUVELON : C'est le diminutif de « Chauve » autre nom très courant dans la région. Mais ce n'est pas le seul, on peut citer les CHOUVEL, CHOUVIER, CHAUVIN et autres CHOULON. Ce nom de famille est donc un sous-dérivé de chouve, forme régionale lyonnais, forez, dauphiné de chauve, surnom d'un homme chauve.

GIRAUDON : C'est le diminutif du prénom germanique GUERWALD (gerwald) dans lequel le préfixe –guer- signifie « lance » et le suffixe –wald- s'apparente à « gouverner ». Il désignait donc quelqu'un qui a gouverné par son habileté de soldat. Ce nom était probablement donné à des guerriers. Il s'écrit aussi « GIRODON » avec un « o » et s'abrège certaines fois en GIRAUD, GIRAUDET et GIROUD qui ont la même origine.

GONON : C'est un diminutif de « HUGON » auquel on a supprimé une syllabe. Hugon est lui-même dérivé de Hugues et Hugo. Ces noms viennent du germanique Hug qui signifie « intelligence ». On se souvient de Hugues CAPET, 1er roi désigné par les pairs de France en l'an 1000 et bien sûr aussi de Victor HUGO.

Les variantes de ce nom de famille sont GONNON avec deux « n » plus fréquent en Isère ainsi que GONIN, GONNINET, GONET ou GOUNAUD.

Jean-Philippe GONON fut maire de St Nizier de 1958 à 1963.

BERGER, FAURE, VRAY, CHATAIN, DUPIN, FRERY, PERRIN, BONHOMME, BOURGIN, CHOUVELON, GIRAUDON, GONON tel est la liste des noms les plus portés sur notre commune.

Dans notre prochain numéro, nous évoquerons les trois suivants à savoir MENU, CHAPUIS et DEGRUELLE.

BOURGIN

A bientôt